

ABONNEMENT.

Saumur :
En an. 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8
Poste :
En an. 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. 20 c.
Réclames. 30
Faits divers. 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sans restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse,

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

9 Juin 1883.

LA SITUATION.

Que va devenir la malheureuse affaire du Tonkin ? Où nous conduira-t-elle ?

Bien que nos rapports diplomatiques avec les puissances n'aient pas changé en apparence, il n'y a pas à douter que nos entreprises ne soient sourdement combattues.

Il existe une direction occulte qui nous est contraire.

L'Angleterre nous laissera-t-elle notre liberté d'action dans l'extrême-Orient ? Le langage des journaux anglais ne le laisse pas présumer.

Le correspondant berlinois de la Gazette de Cologne feint de croire que des complications ne sont pas à redouter ; il déclare que l'opportunisme pourra atteindre le but qu'il poursuit, mais au prix des plus grands sacrifices.

A l'entendre, la Chine n'interviendrait pas ; l'Angleterre n'exercerait aucune action secrète à Pékin pour déterminer le gouvernement de l'Empire du Milieu à défendre l'Annam.

Quant à l'Allemagne, elle n'intervient pas... même diplomatiquement.

Elle est dans son rôle. Elle voit sans déplaisir la France dépenser dans les expéditions lointaines son activité, son argent, et disperser ses soldats ; mais elle surveille les événements.

L'Angleterre est dans les meilleurs termes avec l'Allemagne, et ses agents exercent en Chine une influence prépondérante ; si la guerre est déclarée, elle empêchera le blocus, afin de nous fermer ces contrées avec lesquelles elle trafique sur une vaste échelle !

L'Angleterre possède une marine de guerre bien supérieure à la nôtre. Un choc des deux flottes dans les eaux de la Chine serait pour nous un désastre et peut-être servirait-il de secrets desseins.

On doit prévoir cette éventualité.

La question d'Orient, qu'engendrerait fatalement la guerre avec la Chine, peut nous surprendre en plein désarroi gouvernemental, et la triple alliance se renforcera de l'adhésion de l'Angleterre. Nous serons exclus du partage et nous aurons à supporter les frais d'un choc immense. Qui sait si, profitant de l'occasion, l'Allemagne et ses alliés du continent ne viendraient pas nous saccager et nous prendre un nouveau territoire.

On invoque les guerres qu'a eues à soutenir la Convention. Les temps ne sont pas les mêmes, les caractères non plus. En ce temps-là, l'amour de la patrie était le grand mobile ; aujourd'hui, la politique a perverti les intelligences. Nous avons toujours d'excellents soldats, mais seront-ils soutenus par ce souffle de patriotisme qui portait alors de tous les points de la France ? Quand cette force morale fait défaut, et qu'on se demande en allant au feu ce que deviendra tout ce que l'on aime, par suite des divisions de parti, des inimitiés depuis longtemps entretenues, des convoitises empoisonnées et du départ de la force armée pour la frontière, il y a du froid dans les cœurs : la confiance est absente et l'on marche à l'ennemi sans cette fièvre et cette soif de gloire qui fait les victorieux, les triomphants.

Qu'on crie au pessimisme ; il nous importe peu ! Il y a des devoirs qui s'imposent. Le premier de tous est de dire la vérité aux imprévoyants.

La République française n'est plus aussi rassurée. L'état de l'opinion en France l'inquiète. Elle se préoccupe aussi de l'état de l'Europe.

Elle constate que les attaques, « spontanées ou non », qui nous viennent à la fois des journaux anglais, allemands, italiens et « d'ailleurs », trouvent un écho dans toutes les capitales. Il serait extraordinaire qu'il n'en fût pas ainsi. Si les journaux ne font pas l'opinion, ils la reflètent.

Mais le comble, c'est l'explication que donne de ces attaques la feuille officielle de l'opportunisme. Tout le mal, dit-elle, vient de ce que M. Gambetta est tombé du pou-

voir en janvier 1882, et de ce que sa politique n'a pas été suivie.

Un journal républicain, la Liberté, s'écrit à ce sujet :

« Non, ce n'est pas parce que M. Gambetta est tombé du pouvoir que l'Europe est devenue méfiante et malveillante ; c'est parce qu'il y est arrivé.

» M. Gambetta n'avait pas été renversé lorsque, le 11 décembre 1882, M. Challemel-Lacour lui écrivait de Londres qu'il ne fallait pas compter sur l'Angleterre et qu'elle ne consentirait jamais à une action commune en Egypte.

» M. Gambetta était encore président du Conseil, quand, le 10 janvier 1882, notre représentant à Berlin lui annonçait que l'Allemagne, l'Autriche, l'Italie et même la Russie s'étaient entendues pour s'opposer à toute intervention de la France sur les bords du Nil.

» Les déclarations que M. Mancini fit à cette époque prouvent bien que c'est pendant que le chef du parti autoritaire était tout puissant, que l'Europe s'est émue et s'est coalisée contre nous.

» Lorsqu'il a été renversé, nous étions à la veille des plus graves dangers. Si M. de Freycinet avait osé faire connaître alors tout ce que les documents du quai d'Orsay révélèrent à cet égard, on aurait été effrayé d'avoir coté de si près l'abîme. Et si M. Challemel-Lacour veut bien les consulter encore, il avouera que l'attitude d'extrême circonspection qu'il a fallu prendre pour réparer tant de fautes commises en si peu de temps, a été un acte de patriotisme et a sauvé la situation.

» Ce malheureux passé se serait liquidé bientôt et nous aurions repris une situation digne de notre rang dans le monde, si la chute soudaine du ministère du 30 janvier n'avait rendu la direction des affaires à M. Gambetta d'abord et, après sa mort, à ses lieutenants. »

On ne saurait trop donner de publicité à ces faits qui, pour les égarés de l'opportunisme, sont autant de révélations.

Nous avons l'Angleterre contre nos expéditions coloniales. Il y a une triple alliance de puissances continentales ; les conflits surgissent de toutes parts et nous sommes menacés sur tous les points du globe. Telle est la vérité de la situation.

Chronique générale.

ENCORE UNE QUESTION D'ARGENT.

Il y a d'excellentes raisons pour que le Sénat repousse la loi d'asservissement votée par la Chambre sous le prétexte de réformer le personnel de la magistrature.

Compter sur les nobles sentiments de la haute Assemblée, c'est bien hasardeux !

Les raisons excellentes — l'indépendance des juges, la dignité des tribunaux, le danger de livrer la justice à la discrétion d'une coterie gouvernementale, — ces raisons ne sont pas absolument faites pour triompher.

S'il n'y en avait pas d'autres, nous avons la douleur de croire que le Sénat pourrait bien se vendre comme la Chambre s'est vendue.

Mais il y a les mauvaises raisons, celles qui découlent de l'égoïsme, de l'intérêt personnel...

Et voilà pourquoi il y aura bataille entre le Sénat et la Chambre.

Au Palais-Bourbon, l'article qui a obtenu le plus voix est celui-ci :

« Les sénateurs qui auront accepté une situation dans la magistrature seront, par cela même et dans les trente jours, déchus de leur mandat de sénateur. »

Le Sénat avait un privilège que la Chambre n'a pas.

MM. les députés, qui aiment le cumul autant que MM. les sénateurs, ont saisi cette occasion de troubler les jouisseurs sénatoriaux.

Et ces derniers, dont les appointements sont visés, ont résolu de défendre énergiquement leurs bénéfices.

La bataille sera chaude, on n'en saurait

2 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

AU 9^e CHASSEURS

PAR JUSTIN BELLANGER.

Par une claire matinée du mois de mars, comme maître Bigot, le notaire, était venu au château pour présenter des papiers à la signature de l'ex-négociant, après déjeuner les deux hommes, bras dessus, bras dessous, s'enfoncèrent en causant sous les ombrages du parc.

Henriette ne jugea pas sa présence utile. Elle s'empressa de saluer l'excellent M. Bigot, monta lestement dans sa chambre, et passa son costume de cheval, dans le but d'essayer une nouvelle bête que son père lui avait achetée la veille.

« Savez-vous bien, disait d'un air doucereux l'officier ministériel en foulant avec son amphitruon l'herbe d'une allée pleine de fraîcheur, savez-vous bien que M^{lle} Henriette est charmante, mon cher monsieur de Longval !

La flatterie allait à une double adresse. Grattepain se sentit touché à la fois comme père et comme... gentilhomme.

« Oui, charmante ! — poursuivit le vieillard ;

— Mais, hélas ! pourquoi faut-il qu'un pareil trésor...

Il s'arrêta, comme s'il eût craint de se montrer indiscret en allant plus loin.

Grattepain le considéra avec étonnement.

— Que voulez-vous dire, mon bon monsieur Bigot ?

L'autre poussa un soupir de commisération.

— Expliquez-vous donc, je vous en prie.

— Eh ! mon Dieu ! je faisais allusion aux dispositions de mademoiselle votre fille.

— Quelles dispositions ?

— A son aversion pour le mariage.

— Comment !

— M^{lle} de Longval n'a-t-elle pas manifesté l'intention de rester fille ?

— Rester fille par goût ?... Mais jamais de la vie ! Refuser de se marier par système, elle, Henriette !... Mais c'est exactement le contrepied de la vérité. Qui est-ce qui a pu vous dire une chose pareille ?

— Pardonnez-moi. Mais cet amour pour la solitude, cet éloignement du monde, m'avaient fait craindre que M^{lle} Henriette...

— Nullement, vous dis-je, sachez-le donc, mon bon monsieur Bigot, si Henriette ne se marie pas, c'est uniquement parce qu'aucun parti ne se présente.

— Quoi ! aucun ?

— Pas un seul.

— Voilà qui est inexplicable.

— C'est bien ce que je me dis aussi. En attendant, vous le voyez, nous ne nous plaignons, ni elle, ni moi, de notre tête-à-tête. Mais, j'y songe, vous, maître Bigot, qui connaissez tout le monde, il vous serait aisé de me trouver un gendre.

— A votre service, cher monsieur. Mais, avant de chercher, j'aurais besoin de savoir quelle profession...

— Oh ! pourvu qu'il ne soit ni commerçant, ni industriel, ni employé, ni fonctionnaire, ni artiste, ni homme de lettres, ni banquier, ni agent de change...

— Voilà bien des exceptions.

— Ni militaire surtout.

— Fort bien. Et que voulez-vous qu'il soit ? médecin, avocat ?

— Je ne dis pas non, pourvu qu'il n'ait pas de clientèle.

— Pourquoi ?

— Parce que dans ces conditions-là seulement il pourra devenir un jour député. Au lieu que des avocats qui plaignent, des médecins qui voient des malades !... pas d'avenir !

— C'est juste. Et que diriez-vous d'un magistrat ?

— Un magistrat m'irait assez. Mais je ne voudrais pas de ces grands airs qui glaçant.

— Vous préféreriez peut-être un notaire ?

— Un notaire ! Oui, parbleu, un notaire, voilà le gendre de mes rêves. Un notaire jeune, bien fait, aimable garçon, doué d'une bonne santé...

— Cela va sans dire.

— Ah ! par exemple, il faudra qu'il sache monter à cheval.

— Un notaire ?

— Oui. La chose est-elle impossible ?

— Vous savez que généralement ce n'est pas tout à fait notre spécialité !

— Sans doute, sans doute. Mais vous connaissez ma fille. Elle a des idées à elle. Elle s'est mis en tête de n'épouser qu'un homme capable de l'accompagner à cheval. C'est son idée. Elle n'en démordra pas.

Et, devisant ainsi, les deux compères avaient atteint l'extrémité de l'avenue.

Ils gravirent les degrés du labyrinthe du haut duquel on domine une partie de la vallée de Sar-tines.

Dès qu'ils furent entrés dans le belvédère, Grattepain, promenant ses regards au-dessous de lui, ne put retenir un sourire d'orgueil, car il venait d'apercevoir sa fille.

Celle-ci faisait caracolier son cheval dans la plaine qui s'étend à l'ouest du parc, et que la jeune écuyère appelait en riant son manège.

Elle déployait à cet exercice une grâce et une

douter, et le projet du doucereux Martin-Feuillé pourrait bien être mis en lambeaux au milieu de cette aventure.

Comme en toutes les inventions républicaines, le nœud de ce projet c'est la question d'argent.

Le Sénat a examiné jeudi le projet de loi sur l'élection des juges consulaires. La discussion générale a été suivie du vote des dix-neuf premiers articles. Le débat continue aujourd'hui.

L'éventualité d'une guerre entre la Chine et la France ne paraît pas improbable à nos bons amis les Anglais. M. Bartlett a interrogé à ce sujet le cabinet britannique, mais lord Fitz-Maurice a répondu que le gouvernement n'avait reçu aucune information.

On télégraphie d'Alger, 7 juin :

« Le cuirassé le *Bayard*, ayant à bord le contre-amiral Courbet, a repris ce matin la route du Tonkin.

« L'*Atalante*, qui a relâché pour faire du charbon, repartira incessamment. »

Un télégramme de Berlin, en date d'hier 8 janvier, apporte des nouvelles de Saint-Petersbourg qui annoncent qu'une réunion de trente nihilistes a été découverte la semaine dernière à Saint-Petersbourg.

La police a tâché de surprendre la réunion ; mais les nihilistes, avertis à temps, se sont échappés en emportant le matériel de typographie destiné à l'impression de la *Narrdnaja Volja*. Cette feuille n'a conséquemment pas pu paraître. Cependant une petite édition spéciale a été publiée.

Chronique militaire.

Le ministre de la guerre a été entendu par la commission de l'armée au sujet du projet de loi sur l'avancement. Le ministre expose qu'il importe de donner au choix une importance plus considérable, si l'on veut permettre aux jeunes officiers d'arriver aux grades supérieurs ; il faut modifier la loi de 1832.

Quant à la nature des épreuves qu'ils devront subir, c'est au ministre de la guerre seul qu'il appartient de la déterminer.

Le projet que le ministre de la guerre a élaboré, sur l'organisation d'une armée coloniale, a été adopté par le ministre de la marine et des colonies. Ce projet sera soumis aujourd'hui aux délibérations du conseil.

D'après le système arrêté par le général Thibaudin, les officiers de l'infanterie et de l'artillerie de marine ne constitueraient plus un corps fermé ; les officiers de l'armée de terre seraient admis à faire partie de l'armée coloniale pendant trois années consécutives, en conservant la faculté de reprendre rang dans l'arme à laquelle ils appartenaient.

aisance remarquables, et c'était merveille de la contempler de là-haut dans son costume d'amazone qui lui seyait à ravir.

Tantôt elle le forçait à tourner sur lui-même comme un tonton, ou à marcher à reculons comme une écrevisse, ou bien à cheminer obliquement comme un crabe.

Bref, elle le maniait avec une dextérité surprenante, et elle obtenait de lui, à force d'application et d'adresse, cette docilité que les écuyers expérimentés obtiennent seuls de leur monture.

— Mais regardez-la donc, maître Bigot, regardez-la donc ! quelle solidité, hein ! Savez-vous que pas un de vos officiers de la garnison ne pourrait lui en remonter à cette gaillarde-là. Et dire que, moi qui vous parle, je ne serais pas capable d'enfourcher un simple baudet sans risquer de me casser le cou ! Vous me direz que j'ai été élevé à la bonne franquette, au lieu que pour ma fille rien n'a été épargné. Ah ! dame, je sais ce que cela m'a coûté d'argent, mais j'ai la satisfaction d'avoir une enfant qui me fait honneur.

Ainsi pérorait l'excellent père, et il ne perdait pas un instant des yeux l'objet de sa tendresse.

Tout à coup le son grêle et clair d'une trompette lointaine traversa la vallée.

— Tiens ! — fit Grattepain, — c'est le régiment qui vient par ici pour faire la petite guerre.

Le cheval d'Henriette s'arrêta court.

Il est question, en outre, de réduire le nombre des compagnies d'infanterie de marine et d'augmenter l'effectif des compagnies qui seraient maintenues.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 8 juin.

La faiblesse que nous constatons hier sur le marché s'accroît encore aujourd'hui. Les Rentes fléchissent de nouveau, le 3 0/0 de 79.45 à 79.27, l'amortissable à 80.65 et le 5 0/0 à 108.15.

On subit un peu les conséquences de la dernière liquidation qui, on se souvient, a été relativement difficile pour les rentes, et dont l'influence s'est étendue sur l'ensemble du marché.

C'est ainsi que la Banque des Communes a pu bonifier à ses clients en comptes de report un intérêt net de 4.50 0/0 pour la dernière liquidation.

Tout fléchit : la Banque de France à 5,410, le Foncier à 1,315.

Les chemins sont en baisse : le Lyon à 1,397, le Midi à 1,120, le Nord à 1,885 et l'Orléans à 1,227.

Les établissements de crédit sont lourds : la Banque de Paris à 1,050, le Lyonnais à 561, le Mobilier à 370 et la Générale à 540.

Les Obligations Foncières Nouvelles restent fermes à 354.75 les libérées et 348 les non libérées, malgré la réaction générale, tandis que les obligations de chemin de fer continuent à fléchir.

Le Suez oscille entre 2,450 et 2,460.

Chronique Locale et de l'Ouest

COURSES DE VERRIE-SAUMUR.

La deuxième réunion des courses de Verrie aura lieu le dimanche 4^o juillet.

Six prix seront courus dans cette journée.

Lundi 2 juillet, Tir aux pigeons.

Mardi 3 juillet, Rallye-Paper.

COURSES DE SAUMUR.

A cette occasion, rappelons que les courses de Saumur sont fixées, pour cette année, aux dimanche 12 et mardi 14 août.

Le grand carrousel de l'Ecole de cavalerie aura lieu le lundi 13.

Y compris le 15 août, solennité de l'Assomption, il y aura ainsi quatre jours de fêtes successives.

SQUARE DU THÉÂTRE.

Musique Municipale de Saumur

Directeur : M. MEYER.

Concert du Dimanche 10 juin 1883, à huit heures du soir.

Programme.

1. Marche égyptienne.
2. Ouverture de *Nabuchodonosor*.
3. Polka pour deux pistons.
4. *Les Cloches de Corneville*, valse.
5. *Rêves de flammes*, mazurka.

Le dimanche 19 août prochain, la Musique municipale de Saumur, dirigée par M. Meyer, se rendra au Croisic (Loire-Infé-

L'oreille inquiète, le cou tendu, les naseaux gonflés, que méditait-il ?

Grattepain ne se sentit pas rassuré. Il se demanda si Folichon (c'était le nom du nouveau cheval) ne se préparait pas à donner du fil à retordre à sa maîtresse.

Celle-ci, sans rien perdre de son calme, prodiguait à l'animal les cajoleries usitées en pareil cas. Elle lui distribuait sur le cou des petites tapes d'amitié. Elle lui adressait de bonnes paroles, et de sa voix la plus câline.

Vains efforts !

Folichon conservait son immobilité menaçante.

N'était son sabot qui cassait les cailloux avec obstination, n'était son oreille qui s'agitait de gauche à droite et de droite à gauche, il avait l'air d'être passé subitement à l'état de fresque de Parthénon.

Tout au moins on eût pu croire que son unique intention était de souffler un brin avant de se remettre au travail.

Quelques minutes s'écoulaient ainsi.

Mais la sonnerie perça de nouveau les airs.

Cette fois Folichon changea de façons. Il releva fièrement la tête, jeta un hennissement de triomphe, et, sans tenir compte de la résistance que l'on opposait à sa volonté, s'élança ventre à terre dans la direction des trompettes.

Grattepain se cramponna convulsivement à la

rieure), pour prêter son concours aux fêtes données à l'occasion des grandes Régates internationales de cette ville.

LA PÊCHE. — Le préfet de Maine-et-Loire rappelle que la pêche de tous les poissons est permise à partir du 16 juin, dans les fleuves, rivières, canaux navigables et cours d'eaux, sauf les parties réservées et sous les conditions édictées par l'arrêté du 8 novembre 1882.

LES JOURNAUX.

On lit dans l'*Union de la Sarthe* :

« L'*Annuaire de la presse française* nous révèle qu'au 1^{er} janvier 1883, il se publiait, à Paris, quinze cent cinq journaux, et en province deux mille deux cent onze ; en tout trois mille sept cent seize.

« Quelle floraison ! Mais les botanistes savent qu'il y a dans les forêts les plus touffues peu de feuilles persistantes.

« Le compte serait court de ceux qui survivent !

« Le département de la Sarthe compte à lui seul 24 journaux, dont le doyen est l'*Union de la Sarthe*.

« L'*Union de la Sarthe*, qui accomplit sa 74^e année, est un des plus vieux journaux de France ; nous partageons cet honneur avec quelques bons voisins : le *Journal de Maine-et-Loire*, d'Angers, 110 ans ; le *Journal d'Indre-et-Loire*, de Tours, 86 ans, et le *Journal d'Alençon*, 78 ans. Onze journaux en France ont seuls plus de 70 ans, et huit seulement plus de 80 ans.

« Le département d'Indre-et-Loire compte 22 journaux ; le Loir-et-Cher, 10 ; le Maine-et-Loire, 30 ; la Mayenne, 15, et l'Orne 21. Heureux le Haut-Rhin, qui n'a que trois feuilles pour écrire son histoire ! »

A la liste des plus anciens journaux de notre région, nous pouvons citer, en outre de ceux désignés par notre confrère de la Sarthe, le *Journal de la Vienne*, qui est dans sa 112^e année.

Ajoutons que l'*Echo Saumurois*, dans sa quarante-deuxième année avec son titre actuel, est en réalité dans sa cinquante-neuvième année, puisque le premier numéro des *Affiches de Saumur* parut le 8 mai 1825, et que l'*Echo Saumurois* n'en est que la continuation. Ce journal s'était appelé tour à tour : *Affiches de Saumur*, *Affiches Saumuroises* et *Moniteur Saumurois*.

VOYAGE AU PAYS DES NÈGRES.

Ainsi que nous l'avons annoncé, M. Edgar La Selve, le jeune et hardi explorateur des Indes occidentales, le même qui fit, l'an dernier, la relation de ses voyages à la salle des Conférences du boulevard des Capucines, viendra très-prochainement nous faire faire son voyage à Haïti.

M. Edgar La Selve est aussi poète et romancier. Il a, pour ainsi dire, créé un genre, le *genre exotique*. Les *Fleurs des tropiques*, déjà publiées en partie dans des re-

balustrade du belvédère, et, avec une anxiété terrible, suivit des yeux le groupe fuyant dans l'espace.

La situation n'était pas sans danger.

Avec une sagacité admirable, Folichon s'était dit tout de suite que le plus court chemin d'un point à un autre était la ligne droite.

En vertu de cet axiome, il vola au but sans prendre de détours.

Il ne s'inquiéta ni des troncs d'arbres renversés sur le sol, ni des buissons de genêt qui hérissaient le coteau, ni du large ruisseau qui miroitait au milieu des saules.

Il aborda de front tous les obstacles, il sauta par-dessus toutes les barrières, il se jeta de toutes les difficultés avec une audace incroyable.

— Il est emballé ! — hurlait Grattepain, l'œil collé à sa longue vue.

Et, à chaque seconde, le cheval et la jeune fille se faisaient plus petits.

Ils disparurent enfin dans la direction du bois de Tachy.

(A suivre.)

JUSTIN BELLANGER.

Après la publication de quelques petits feuilletons, nous commencerons, la semaine prochaine, LA BAGUE D'OPALE, par Édouard DIDIER. Viendra ensuite EDITH SARMANY, par Marie DE BESNERAY, roman dont nous faisons tout récemment l'éloge.

cueils périodiques, sont attendues avec impatience en volume.

En tant que romancier, c'est un charmant causeur, simple, vrai, naturel, saisissant ses auditeurs par l'aisance et la netteté de sa diction. Remarquons qu'une grande quantité de projections font, de ses récits, des conférences illustrées. A peine a-t-il parlé d'un site, d'une ruine, d'un type, qu'aussitôt le site, le type, la ruine sont immédiatement reproduits.

Nous connaissons nos concitoyens et leur avidité de connaissances nouvelles. M. Edgar La Selve peut être sûr de trouver à Saumur l'accueil qu'il a reçu partout où il s'est fait entendre.

LA CATASTROPHE DE LA PAPERIE.

Chaque jour on travaille, au péril de la vie, à décalabrer le puisard ; aucun cadavre n'a encore pu être découvert.

D'après les interrogations faites aux ouvriers de la carrière, voici les dépositions que l'on a recueillies :

Le nommé André Bonnet, âgé de 24 ans, demeurant à la Gravelle, commune de Trélazé, a déclaré ce qui suit : « A chaque fois qu'il y a du décalabrage à faire, j'y suis occupé. La dernière fois que cette opération a été faite, j'étais du nombre de ceux qui la pratiquaient. Je suis descendu dans le puits n^o 4 samedi 2 courant, à sept heures du soir, et n'en suis sorti que le lendemain, à onze heures du matin. Les deux derniers qui ont travaillé avec moi à la paroi du nord sont les nommés Thibault et Moreau, qui gisent maintenant sous les décombres. Le nommé Fouillet, qui a également péri, surveillait le décalabrage en sa qualité de contre-maître. Je ne connaissais pas parfaitement la paroi qui s'est écroulée. Je ne sache pas que la fente du rocher, laquelle mesurait 3 centimètres de largeur, ait jamais changé depuis un an. La masse qui s'est détachée de la paroi, au lieu de glisser, comme cela arrivait ordinairement, s'est renversée en recouvrant une partie du fond du puits. Au moment de l'éboulement, nous étions trente-huit ouvriers dans le puits. »

Lemay confirme les déclarations précédentes.

D'après M. Anthier, directeur des travaux, on ne pourra commencer le déblaiement avant huit ou dix jours, car il faudra faire le décalabrage nécessaire à la sécurité des ouvriers. (Etoile.)

Léon Lebraton n'a point été amputé, comme plusieurs journaux l'avaient rapporté.

Il a la jambe gauche fracassée un peu au-dessus de la cheville ; mais M. le docteur Dezanneau espère bien pouvoir sauver le membre sans avoir recours à l'amputation. Lebraton a, de plus, le tendon d'Achille du pied droit coupé net.

C'est avec de pareilles blessures qu'il a eu le courage surhumain de monter une suite d'échelles d'environ 300 pieds.

Ce jeune homme, qui est âgé de 28 ans, devait se marier la semaine prochaine.

Le second malade, Joseph Bellouin, est âgé de 18 ans, n'a point de famille.

C'est lui que l'on a remonté par le bassicot lorsqu'il a jeté le cri d'alarme.

Avec la cuisse droite fracturée, ce jeune homme a une multitude de contusions sur toutes les parties du corps.

On ne désespère point de les sauver tous les deux, car leur état est aussi satisfaisant que possible.

Léon Lebraton est très-calme pendant le jour ; il parle bien facilement et a beaucoup d'appétit.

Bellouin serait peut-être un peu moins bien ; il éprouve des douleurs de tête assez vives.

Cependant, les violentes émotions que tous les deux ont ressenties se traduisent encore la nuit par le délire. Les deux blessés croient monter une suite d'échelles. « Ah ! s'écrie souvent Lebraton, qui s'est tiré du puits à force de bras, je n'arriverai jamais au bout ! Mes camarades me suivent-ils ? je ne les vois pas ! »

Dès le matin, cette agitation cesse et le mieux revient.

Disons que sœur Hélène les entoure des soins les plus intelligents et les plus assidus. Il y a donc tout lieu d'espérer que ces deux victimes reviendront à la santé.

Les deux autres blessés sont restés dans leurs familles ; ils n'ont que des blessures peu graves. (Journal de Maine-et-Loire.)

Quant aux femmes et aux enfants privés de leurs soutiens, quel deuil et quel misère !

Il y a HUIT VEUVES et DIX-SEPT ORPHELINS !

On nous rapporte que la carrière de la Papeterie va être abandonnée, bien qu'elle soit une des meilleures.

Le concours de Blois présentera un cas bien rare de longévité artistique. Le directeur de l'une des Sociétés musicales concurrentes, qui a fait ses études au collège de Blois, où il était en rhétorique en 1819, a commencé, dès 1822, à diriger la musique d'Issoudun, dont il a continué la direction jusqu'en 1840.

Depuis cette époque, il a constamment établi et dirigé des orphéons, des orchestres, des harmonies et fanfares.

Ainsi, entre le directeur de 1822 et celui de 1883, il s'est écoulé 61 ans.

État civil de la ville de Saumur

Du 1^{er} au 31 mai 1883.

NAISSANCES.

Le 2. — Alexandre Baranger, rue de Feneu; — Raoul Barbin, rue du Prêche; — Auguste Guion, rue de la Visitation; — Louise Guinehut, à l'Hospice.

Le 4. — Hélène-Germaine Diébolt, rue Pavée; — Blanche Thibault, rue de la Casserie.

Le 7. — Marguerite-Mathilde-Aline Pichard, rue du Portail-Louis.

Le 8. — Fernand-Gaston-Eugène Desnain, rue de l'Echelle.

Le 9. — Julienne-Rosalie Courcelle, rue de Bordeaux.

Le 10. — Roger-Joseph Sainton, quai de Limoges; — Marie Fuseiller, hameau du Petit-Puy.

Le 12. — Charles-Jean Pasquereau, rue de l'Echelle; — Berthe Lebrun, rue de la Chouetterie.

Le 14. — Anatole Brisson, rue Saint-Nicolas.

Le 15. — Georges-Louis-Jules Dubois, Grand'Rue.

Le 17. — Louis-Ferdinand Dujon, rue d'Alsace.

Le 18. — Adolphe-Georges Rougé, rue de la Visitation.

Le 20. — Pierre Fourcoz-Coyat, rue Saint-Nicolas; — Charlotte-Louise Baron, rue du Marché-Noir.

Le 21. — Jules Boutin, rue des Bouchers.

Le 22. — Georges-René Dubeau, à l'Hospice.

Le 23. — Gabriel-Auguste-Charles Regnard, petite rue Saint-Nicolas; — Marcelle-Lucie-Laure Delorme, rue de Poitiers.

Le 26. — Emilie-Jeanne Beaumont, rue de la Fidélité.

Le 30. — Marie Legrand, rue d'Orléans; — Jeanne-Georgette Tourat, rue Saint-Nico-

las; — Marie-Augustine-Joséphine Lho-maillé, rue Duplessis-Mornay.

MARIAGES.

Le 7. — Joseph-Marie Jahouën, boulanger, a épousé Ernestine Delarue, épicière, tous deux de Saumur.

Le 13. — Edouard Béhu, tailleur de pierre, a épousé Juliette-Marie Oriot, couturière, tous deux de Saumur; — Jean Goubault, domestique, a épousé Marie-Jeanne-Louise Maupoint, domestique, tous deux de Saumur.

Le 19. — Julien-Armand Heiny, mécanicien, a épousé Blanche Violot, journalière, tous deux de Saumur; — Etienne Goizet, journalier (veuf), a épousé Anatolie-Michelle Rétif, tapissière, tous deux de Saumur; — Alfred-Jules Tranchant, marchand bijoutier, de Paris, a épousé Marie-Angélique Collmann, professeur de musique, de Saumur.

Le 26. — Auguste Fouet, scieur de long, a épousé Alexandrine-Sophie Gendron, couturière, tous deux de Saumur.

Le 29. — Alexandre-Paul Pionneau, char-ron, a épousé Hortense Bougreau, couturière, tous deux de Saumur.

(La fin au prochain numéro.)

Variétés.

PARIS AU BAIN.

Les directeurs des établissements de bains sont dans la jubilation; par contre, les directeurs de théâtre enragent et montrent le poing au brillant Phœbus; toujours la loi des contrastes !

Point n'est besoin de vous en dire la cause, tout le monde l'ayant déjà devinée: les établissements de bains font en ce moment fortune et les théâtres courent à la faillite par trente-cinq degrés centigrades. — *Indé ira!*

Plusieurs chroniqueurs ne manquent jamais, quand l'ardent soleil fait des siennes, de s'écrier avec un aplomb superbe: « Tout Paris est dans l'eau ! » — N'en déplaise à mes excellents confrères, la métaphore est plus que hardie, elle est fautive.

Paris, qui se baigne beaucoup dans les grandes chaleurs, est la capitale de l'Europe qui se baigne le moins. Sa population, qui dépasse actuellement deux millions et demi d'habitants, n'a rien d'aquatique, et d'après les documents puisés aux meilleures sources, si le nombre des baigneurs atteint chaque année quatre-vingt mille, c'est tout le plus.

En Orient, il en est autrement; les ablutions sont non-seulement un plaisir, mais un devoir; le Coran les impose, et au point de vue de l'hygiène le Coran a raison. — En France, la baignade est laissée à la volonté de chacun; en use qui veut, quand il veut, et comme il veut; et, chose pénible à dire, nous n'en usons pas beaucoup.

Paris compte annuellement, je l'ai dit tout à l'heure, quatre-vingt mille baigneurs environ.

Mais c'est une erreur! vont s'écrier plusieurs: consultez tel établissement installé sur la Seine, demandez des notes à tel autre, et vous reconnaîtrez que, pendant la saison d'été, le chiffre que vous annoncez est dépassé dans deux ou trois maisons seulement.

Halle-là, honorable contradicteur. Avez-vous quelquefois assisté à une pièce militaire au Cirque ou au théâtre du Châtelet? Ran tan plan, plan, plan; voici d'abord les tambours, puis la musique, puis les bataillons; en moins de dix minutes, trois mille hommes défilent sous vos yeux; vous êtes-vous jamais écrié: Quelle belle armée? Non, n'est-ce pas, car vous saviez que cet innombrable défilé, sortant d'une coulisse pour rentrer dans une autre, était toujours le même. Eh bien, le chiffre des baigneurs dans les établissements de bains de Paris, c'est absolument la même chose: de juin à septembre, vous retrouverez chaque semaine les mêmes visages, les mêmes torses, les mêmes déviations de la charpente osseuse; le total des bains pris s'arrondit, mais le personnel nautique ne varie pas; d'où j'en conclus que je ne me suis pas trompé du tout.

Dans certains départements, c'est bien pis encore; là, nous sommes absolument hydrophobes. De temps à autre, on voit bien quelques gamins, plus ou moins nus, piquer une tête dans la rivière et se sauver à toutes jambes quand apparaît le tricorne du garde-champêtre ou celui du gendarme; mais je pose en fait qu'il n'y a pas, sur une population de six mille habitants, cent individus qui aient l'habitude de « faire la planche » ou le « saut périlleux »; la province a horreur de l'eau; un homme qui sait faire « la coupe » est un oiseau rare, et chacun trouve mille raisons pour s'abstenir de ce salutaire exercice.

Comment apprendrai-je à nager, dit l'un, notre bourgade ne possédant pas même un ruisseau?

Pas si sot que de me plonger dans la rivière, répond un second, l'eau est des plus froides, ce serait courir à une mort certaine.

Quant à moi, poursuit un troisième, je ne me suis jamais baigné et je ne m'en porte pas plus mal.

Tout prétexte est donc bon pour ne pas troubler la quiétude du poisson dans son liquide élément.

Nos populations côtières, elles-mêmes, ne sont pas toujours à l'abri de ce reproche; il semble au premier abord que tout individu né au bord de la mer, élevé sur la grève et s'endormant chaque soir au bruit de la vague, tienne à connaître les charmes de la natation: c'est une erreur. Dernièrement encore, un lieutenant de vaisseau me disait que sur cinq cents hommes d'équipage, un tiers à peine était capable, en cas de péril, de se tirer d'affaire.

Avez-vous jamais assisté à un bain de troupiers? C'est un coup d'œil extrêmement intéressant.

La veille au soir, au moment de l'appel, le caporal de semaine passe dans les chambrés.

Attention, vous autres: Grosscôte, Ronflant, Chilard et Michut?...

Présents, caporal.

Demain, à cinq heures, tout le monde sur le pont; vous êtes désignés pour la « corvée » du bain.

Et le lendemain, au chant du coq, cent cinquante futurs maréchaux de France goûtent les caresses de la marée montante. — Dix nagent comme des poissons, cinquante apprennent, non sans boire un coup; vingt ont bonne envie d'essayer; cinq se hasar-dent et les autres regardent en clapotant. — C'est charmant!

Quand donc ferons-nous concurrence aux sirènes?

Pas de sitôt, n'est-ce pas?

SOPHRONYME LOUDIER.

Aux bains froids. Un monsieur qui se dispose à piquer une tête, à son voisin:

— Vous ne plongez pas, vous?

— Non... je m'ennuie sous l'eau!...

L'esprit du jour:

La science aux Folies-Bergères.

Deux belles petites admirent les Japonais:

— Dis-donc toi, Georgina, sais-tu d'où descend l'homme?

— Ma foi, j'ai entendu dire qu'il descendait du singe...

— Et le singe?

— Il descend du cocotier, pardieu!

BOURSE DE PARIS

DU 8 JUIN 1883.

Rente 3 0/0	79 45
Rente 3 0/0 amortissable	80 50
Rente 4 1/2	109 90
Rente 5 0/0	107 95
Obligations du Trésor (anciennes)	510 »
Obligations du Trésor (nouvelles)	513 »

43 ANS DE SUCCÈS

26 RÉCOMPENSES DONT 8 MÉDAILLES D'OR

Alcool de Menthe

DE RICQLÈS

Bien supérieur à tous les produits similaires.

Infatigable contre les INDIGESTIONS, maux d'estomac, de cœur, de nerfs, de tête. — Excellent aussi pour la TOILETTE et les dents.

Fabrique à LYON, cours d'Herbouville, 9.

Dépôt dans toutes les principales maisons de pharmacie, droguerie, parfumeries et épicerie fines.

Se méfier des nombreuses imitations.



PAUL GODET, propriétaire-gérant.

1 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

MARIANNE BRÉBIET

I

En ce bas monde, que les découragés appellent bien à tort « une vallée de misères », le plus sûr moyen d'être malheureux, c'est d'aspirer sans cesse à ce que l'on n'a pas, en dédaignant ce que l'on a. Le plus sûr moyen d'être heureux, c'est de tirer parti des éléments de bonheur que l'on a sous la main; car le bonheur, Dieu merci! est de tous les pays et de toutes les conditions.

De père en fils, les Brébiet, de Varanges-sur-Mer, étaient pauvres comme des pêcheurs et heureux comme de braves gens. C'était un proverbe sur la côte que « jamais un Brébiet n'engendra mélancolie ».

II

Dans la génération présente, une seule personne, au grand étonnement de tous, donnait un démenti au proverbe.

La génération présente se composait du père et de la mère, et de cinq enfants, trois garçons et deux filles. Les trois garçons, qui étaient les aînés de la famille, avaient tour à tour servi l'Etat. Ils l'avaient servi de grand cœur, parce que c'était leur devoir, et de grand cœur aussi ils étaient reve-

nus à Varanges-sur-Mer pour aider les vieux parents à élever les deux filles. Ils avaient vu bien des choses dans leurs voyages; mais s'ils rapportaient beaucoup de souvenirs, ils ne rapportaient pas un regret.

III

La plus jeune des deux sœurs, qui s'appelait Jeannette, était une vraie Brébiet, vive, alerte, ayant toujours le mot pour rire, et prenant toutes choses par le bon côté: aussi dormait-elle d'un sommeil d'enfant et se levait-elle à l'aube, fraîche, reposée, prête à l'action, une véritable alouette.

Marianne, l'aînée, ne ressemblait point au reste de la famille. Toute petite, elle se faisait déjà remarquer des bonnes gens du pays par ses allures singulières. Elle s'en allait toute seule sur la plage pour voir coucher le soleil, et elle rentrait dans la petite cahute enfumée, le cœur gros, sans savoir pourquoi.

IV

Elle regardait à deux lieues derrière les personnes qui lui parlaient, et ne savait que leur répondre, vu qu'elle n'avait pas entendu leurs paroles. Elle avait toujours l'air d'attendre quelqu'un ou quelque chose qui n'arrivait jamais. Quand ses frères racontaient leurs voyages, elle joignait les mains et retenait sa respiration. Jeannette, il est vrai, en faisait tout autant; mais Jeannette avait la figure d'une personne qui lit un livre intéressant,

Marianne avait la figure d'une personne qui a du chagrin.

— C'est si beau de voyager! disait-elle quelquefois.

— Tu sais bien, lui disaient ses frères, que les femmes sont faites pour garder la maison.

Oui, sans doute, elle le savait bien, mais cela ne l'empêchait pas de soupirer.

V

A la ville, on eût dit d'elle:

— Elle a de l'imagination.

A Varanges-sur-Mer, on exprimait la même pensée sous une autre forme:

— C'est une fille qui a du brouillard dans la tête.

Du brouillard! c'était le mot propre; car, à toutes les questions, elle répondait:

— Je ne sais pas.

Et, en vérité, elle ne savait pas ce qu'elle voulait, ni ce qu'elle aurait aimé: la seule chose qui fût à peu près claire pour elle et pour les autres, c'est qu'elle n'était pas heureuse de mener la vie qu'elle menait.

Varanges-sur-Mer est renommé pour ses crabes. A marée basse, les filles du pays s'en vont, la hotte sur le dos, le crochet à la main, explorer les rochers qui ont dévalé de la falaise et qui se sont implantés en plein sable dans un désordre pittoresque.

Quoique Marianne fût plus grande et plus forte

que Jeannette, c'est Jeannette qui faisait à peu près toute la besogne, et une besogne assez rude; car tout n'est pas rose dans le métier de pêcheur de crabes.

VI

Debout sur un rocher ou sur le sable, Marianne disait à Jeannette:

— Tu devrais chercher là, tu devrais descendre dans ce trou.

Et Jeannette trouvait tout naturel de « regarder là » et de « descendre dans ce trou », au risque de se faire pincer les doigts ou les jambes par quelque crabe mal disposé; au risque de perdre l'équilibre et de tomber sur la roche, dont la surface était tapissée d'herbes visqueuses et gluantes.

Quand elle était pincée par un crabe, elle harponnait le crabe, et se contentait de lui dire en riant:

— Toi, tu ne le porteras pas en paradis.

Quand elle perdait l'équilibre, elle se relevait tranquillement, et se disait pour se consoler:

— On ne fait pas d'omelette sans casser des œufs.

Marianne la regardait vaguement, puis ses yeux erraient à l'aventure sur la grève, sur la mer, sur les nuages; elle attendait toujours ce quelqu'un ou ce quelque chose qui ne venait jamais.

(A suivre.)

J. GIRARDIN (1).

(1) Professeur au lycée de Versailles, auteur de beaucoup de nouvelles publiées dans le Magasin pittoresque (1^{re} série).

D'UN ACTE sous signatures privées, en date, à Saumur, du quinze mai mil huit cent quatre-vingt-trois, enregistré, il appartient :

Qu'une Société a été formée entre M. Eugène BOUGLÉ, distillateur aux Trois-Moutiers, et M. Auguste COURTET, négociant à Saumur, pour la fabrication et la vente de l'Élixir Bouglé. Cette Société est en nom collectif, sous la raison sociale Bouglé et C^{ie}. Son siège est fixé à Bagneux, près Saumur.

M. COURTET est seul chargé des achats et des ventes, et a seul la signature sociale; cette signature sociale est : Bouglé et C^{ie}. Le capital social est de dix mille francs; la Société est formée pour une durée de vingt années, commençant le premier juillet mil huit cent quatre-vingt-trois, et finissant le premier juillet mil neuf cent trois.

Un double de l'acte de Société a été déposé au greffe du Tribunal de commerce de Saumur, le six juin; un autre double a été également déposé au greffe de la Justice de paix du canton sud de Saumur, le six juin.

Pour extrait conforme, Saumur, le six juin mil huit cent quatre-vingt-trois.

E. BOUGLÉ. A. COURTET.

Etudes de M^e HUSSON, avoué à Paris, rue de la Monnaie, 17, Et de M^e LE BARON, notaire à Saumur (Maine-et-Loire), rue d'Orléans, 72.

VENTE

SUR LICITATION

Au plus offrant et dernier enchérisseur.

En l'étude et par le ministère de M^e LE BARON, notaire à Saumur, rue d'Orléans, n° 72, EN UN SEUL LOT,

D'UNE MAISON

Sise à SAUMUR (Maine-et-Loire), Rue St-Nicolas, n° 94, autrefois n° 88.

L'ADJUDICATION aura lieu le mercredi quatre juillet mil huit cent quatre-vingt-trois, à une heure de l'après-midi.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartient :

Qu'en exécution d'un jugement contradictoirement rendu par la première chambre du Tribunal civil de la Seine le vingt-sept février mil huit cent quatre-vingt-trois, enregistré et signifié;

Et à la requête de : M^{me} Jeanne-Maria Delrieu; veuve de M. René Maupoint, couturière, demeurant à Paris, boulevard de Grenelle, n° 191;

Ayant pour avoué constitué M^e Mario-Vincent-Charles Husson, demeurant à Paris, rue de la Monnaie, n° 17;

En présence de : 1^o M. René Maupoint, demeurant à Paris, boulevard de Grenelle, n° 191;

2^o M. François Bontemps, employé, demeurant à Clichy-la-Garonne, rue de l'Église, n° 8;

Subrogé-tuteur de M^{lle} Jeanne-Françoise-Eulalie Maupoint, mineure, faisant fonctions de tuteur à cause de l'opposition d'intérêts existant entre ladite mineure et la dame veuve Maupoint, sa mère, nommé à cette fonction en vertu d'une délibération du conseil rendue sous la présidence de M. le juge de paix du 15^e arrondissement, en date à Paris du six mars mil huit cent soixante-dix-huit,

Ayant pour avoué M^e Jean-Baptiste-Valentin-Félix Manceau, demeurant à Paris, rue de la Monnaie, n° 49;

Et encore en présence, ou lui dûment appelé, de :

M. Pierre Rixain, demeurant à Paris, rue Neuve-des-Boulets, n° 10, Agissant au nom et comme subrogé-tuteur ad hoc de la mineure Jeanne-Françoise-Eulalie Maupoint, nommé à cette fonction, qu'il a acceptée, suivant délibération du conseil de famille de ladite mineure, tenu sous la présidence de M. le juge de paix du 15^e arrondissement, en date à Paris du vingt mars mil huit cent quatre-vingt-trois;

Il sera procédé, le mercredi quatre juillet mil huit cent quatre-vingt-trois, en l'étude et par le ministère de M^e Le Baron, notaire à Saumur, à la vente sur licitation, au plus offrant et dernier enchérisseur, de l'immeuble dont la désignation suit.

DÉSIGNATION.

MAISON, située à Saumur, rue St-Nicolas, n° 94 (ancien 88).

Cette propriété comprend : Au rez-de-chaussée, une chambre à feu donnant sur la rue, un cabinet, une cuisine et un cellier derrière, un corridor au bout duquel se trouve l'escalier commun conduisant aux étages supérieurs;

Au premier étage, une chambre à cheminée donnant sur la rue, une cuisine sur le derrière éclairée par une fenêtre haute et séparée de la chambre sus-désignée par une petite chambre noire;

Au-dessus de la cuisine, un grenier auquel on accède au moyen d'une échelle de meunier;

Au deuxième étage, une chambre à cheminée donnant sur la rue avec un petit cabinet;

Un grenier perdu sur le tout; Escalier commun avec la maison de M. Daguin;

Puits et lieux d'aisances également communs avec ladite maison;

Droit de passage par la cour de cette maison et communauté à cette cour;

Le tout joignant au nord M^{me} Dumas; au levant M. Bournillet; au couchant M. Daguin; au midi la rue Saint-Nicolas.

MISE A PRIX.

Outre les charges, clauses et conditions énoncées au cahier des charges, les enchères seront reçues sur la mise à prix fixée par le jugement du vingt-sept février mil huit cent quatre-vingt-trois, sus-énoncé, à la somme de deux mille francs, ci..... 2.000 fr.

Fait et rédigé à Paris, le premier juin mil huit cent quatre-vingt-trois, par l'avoué-poursuivant soussigné.

Signé : HUSSON.

Enregistré à Paris, le premier juin mil huit cent quatre-vingt-trois, f^o 156, c^o 5. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : FOSSIER.

S'adresser, pour les renseignements :

1^o A M^e HUSSON, avoué, demeurant à Paris, rue de la Monnaie, n° 17;

2^o A M^e LE BARON, notaire à Saumur, dépositaire de l'enchère;

3^o A M^e LATAPIE DE GERVAIL, notaire à Paris, rue Beuret, n° 30. (400)

Agence des Ventes ET LOCATIONS

L. RENARD

Ancien notaire, rue de Bordeaux, 56, Saumur.

A VENDRE : Une maison, deux jardins et deux clos de vigne, le tout situé sur la Butte-des-Moullins. Très-belle vue.

A VENDRE OU A LOUER : Plusieurs maisons bien placées.

A VENDRE : Belles propriétés de produit et d'agrément. Chasse exceptionnelle.

A LOUER : Très-belle ferme.

PLACEMENTS DE FONDS.

RECouvreMENTS DE TOUTE NATURE.

ASSURANCES : Vie, Incendie, Accidents.

S'adresser à l'agence L. RENARD.

Agence des Ventes et Locations.

Prêts hypothécaires à court et à long terme, avec ou sans amortissement.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. RENARD, 56, rue de Bordeaux, à Saumur, sous-directeur du Crédit Foncier de France (succursale de Maine-et-Loire).

Étude de M^e J. MÉHOUS, notaire à Saumur.

DIMANCHE 10 JUIN aura lieu la **CONTINUATION DE VENTE MOBILIÈRE** de M. le comte DE PASDELOUP, au château de la Brardaye, commune de Vivy. (401)

Étude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

UNE MAISON

Située à Saumur, rue de la Visitation, n° 42.

S'adresser, pour tous renseignements, à M^e MÉHOUS, notaire.

Étude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A LOUER

PRÉSENTEMENT

UNE BELLE MAISON BOURGEOISE

Sise à Saumur, rue du Pressoir-Saint-Antoine.

S'adresser au notaire. (353)

Étude de M^e Ch. MILLION, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE

Aux enchères publiques,

Le dimanche 17 juin 1883, à 1 heure après midi,

Au Pont-Fouchard, commune de Bagneux, au domicile de M. GAULTIER-BRIÈRE.

DES MEUBLES

ET OBJETS MOBILIERS

Ci-après désignés, savoir :

Vaisselle, batterie de cuisine dont une partie en cuivre, bouteilles et fûts vides;

Buffet et table de salle à manger, chaises, dressoir étagère en vieux chêne, grande armoire avec belle ferrure, deux autres armoires, lit de fer, table de nuit, table de toilette et bibliothèques;

Table de salon, canapé, fauteuils, chaises garnies, très-belle étagère à vitrine sur table, armoire à glace, pendule, très-beaux tableaux et gravures, glaces, peintures à l'huile de Henri et Jeanne de Kock;

Volumes : *Don Quichotte* anglais, illustré par Doré, œuvres complètes de Victor Hugo, dictionnaire allemand-français et français-allemand, *Atala*, de Chateaubriand, illustré, *le Tour du Monde* œuvres de Louis Figuier, *Fables de La Fontaine*, illustrées par Grandville, et nombreux ouvrages de littérature;

Un violon et sa boîte avec collection de morceaux de musique pour piano et violon;

Une machine à coudre, deux vélocipèdes, une voiture à quatre roues, un équipage en très-bon état et quantité d'autres bons objets.

On paiera comptant, plus dix pour cent applicables aux frais.

Le commissaire-priseur, Ch. MILLION. (402)

A VENDRE

Au Comptant

Chez M. Louis DUBAU aîné, négociant à Varrains, près Saumur :

Vin rouge nouveau à 60 francs la barrique;

Vin rouge vieux à 100 francs;

Vin blanc vieux à 100 francs.

Ces vins pèsent 8 degrés 1/2 à 9 degrés.

Des échantillons sont envoyés sur demande. (403)

CLERC. M^e CHAMIER, notaire à Chinon, demande de suite un premier Clerc au courant d'une étude, et un second Clerc capable de faire tous les actes courants.

Étude de M^e MEFFRAY, notaire à Beaufort-en-Vallée (Maine-et-Loire).

A VENDRE

PAR ADJUDICATION

Qui aura lieu en l'étude et par le ministère de M^e MEFFRAY,

Le dimanche 17 juin courant, à 2 heures du soir,

HOTEL

Bien achalandé,

Dit PÉTOILE D'OR

Sis ville de Beaufort.

On peut traiter de gré à gré avant l'adjudication.

S'adresser à M^e MEFFRAY.

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

En totalité ou par parties,

UNE PORTION DE MAISON

Sise à Saumur, rue de la Comédie, n° 26,

Actuellement occupée par MM. Fauillon, Frugier et Moutet.

Cette maison, propre au commerce, comprend : magasins sur la rue, au premier étage; deuxième et troisième étages sur la rue; grenier, cour, remise et écurie;

Étage au-dessus des remise et écurie, grenier.

S'adresser, pour visiter les lieux, à M. FAUCILLON, qui les occupe, et, pour traiter, à M. LE RAY, avoué, rue du Marché-Noir, n° 12. (316)

A VENDRE

A L'AMIABLE,

JOLI PETIT JARDIN d'agrément, bien planté d'arbres, d'une contenance de 500 mètres carrés à peu près, entouré de murs, avec PETITE MAISON, CELLIER, POMPE, BASSINS, etc., Situé au Vau-Langlais, commune de Bagneux, à 15 minutes de Saumur.

S'adresser à M. MIGNON, marchand de fers à Saumur. (371)

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

JOLIE MAISON

Située rue de Bordeaux, 15,

Comprenant NEUF PIÈCES, Avec Jardin.

S'adresser à M. P. GODET, place du Marché-Noir.

A VENDRE

1^o UNE MAISON, rue d'Orléans, n° 28;

2^o DEUX MAISONS, rue des Capucins, n° 33 et 35.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

PETITE VOITURE anglaise, capitonnée, et PETITE JUMENT ANGLAISE, avec harnais.

S'adresser au bureau du journal.

DAVEAU, DOREUR

Rue du Puits-Neuf, 14, SAUMUR.

VENTE AUX PRIX DE FABRIQUE De GLACES nues, encadrées et à vitrage

POUR DEVANTURES DE MAGASINS.

Gravures Françaises, Anglaises et Aquarelles, aux prix des Éditeurs.

Dorure de Cadres et d'Appartements, tarifées au mètre.

Demander le Tarif.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

A CÉDER

DE SUITE,

Pour cause de santé,

UNE BOUCHERIE

Située aux environs de Saumur

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

VIN ROUGE, récolte 1881, et VIN rouge, récolte 1882.

S'adresser au bureau du journal.

Manufacture de Pianos et Orgues

12 Médailles d'honneur.

LÉPICIER

RUE DE LA PRÉFECTURE, 26, ANGERS.

M. GAND, l'un des accordeurs de la maison, est en ce moment à Saumur.

Adresser les demandes au bureau du journal.

En cours de publication

DANS LE

JOURNAL DU DIMANCHE

RECUEIL LITTÉRAIRE ILLUSTRÉ

Qui paraît tous les Dimanches :

LA FILLE DU MEURTRIER

Par XAVIER DE MONTÉPIN.

LES AVENTURES DE TROIS FUGITIFS

Par VICTOR TISSOT et CONSTANT AMÉRO.

10^e LE NUMÉRO DE 16 PAGES IN-4^e

Chez tous les libraires.

ABONNEMENTS :

DÉPARTEMENTS : 1 an, 8 fr.; 6 mois, 4 fr. Pour tous les pays faisant partie de l'union postale, 1 an, 8 fr. 50. — 6 mois, 4 fr. 25.

La collection se compose actuellement de 50 volumes et renferme les ouvrages des meilleurs écrivains contemporains.

NOTA. — Envoi franco d'un numéro spécimen sur demande affranchie.

BUREAUX, place Saint-André-des-Arts, 11, PARIS.

CHOCOLAT GUÉRIN-BOUTRON

Le CHOCOLAT GUÉRIN-BOUTRON est recommandé par les sommités médicales aux personnes faibles et aux convalescents; sa qualité supérieure, composée de cacao et sucre premier choix, en fait un aliment très-sain et en rend la digestion facile.

Se vend 2 fr. à 2 fr. 50 et 3 fr. le 1/2 kilogramme.

Thés noirs extra mélangé supérieur, 1 fr. 50, 2 fr. 50 et 4 fr. 25 la boîte.

A Saumur, chez MM. TROUVÉ, confiseur; ALLORY, GARREAU-RATOUIS, MOLLAY fils, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie. (246)